



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10/03/2023

DATE D'AFFICHAGE

11/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Autorisation relative aux
dépenses d'investissement
avant le vote du budget
2023**

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
Le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN

Donne pouvoir à :

Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL

Étaient absentes :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Léa PHALIPPOUX.

DELIBERATION

**AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023**

Suite à une erreur matérielle sur la délibération n° 2023-01-006 du 19 janvier 2023,

Madame le Maire informe qu'il convient de la corriger afin de la transmettre à nouveau au contrôle de légalité.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDERANT la délibération n°2023-01-006 du 19 janvier 2023,

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 9 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

N°	2023	03	017
----	------	----	-----

DIT que les dépenses d'investissement seront engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Annule et remplace la délibération n°2023-01-006 du 19 janvier 2023

**AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Annexe délibération n°2023 - 03 - 017

Libellés	Crédits ouverts en 2022	Autorisation d'engagements avant le vote du Budget 2023
Chapitre 20 :		
2031 - Frais d'études	300 000 €	75 000 €
2032 - Frais de recherche et de développement	300 000 €	75 000 €
Chapitre 21 :	1 207 729 €	301 397 €
2115 - Terrains bâtis	2 140 €	535 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	6 500 €	1 625 €
21312 - Bâtiments scolaires	20 100 €	5 025 €
21318 - Autres bâtiments publics	7 000 €	1 750 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des construct*	30 616 €	7 654 €
2151 - Réseaux de voirie	150 000 €	37 500 €
2152 - Insallations de voirie	- €	- €
21534 - Réseaux d'électrification	25 308 €	6 327 €
21538 - Autres réseaux	771 738 €	192 935 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	24 500 €	6 125 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	82 650 €	20 663 €
2161 - Œuvres et objets d'art	9 600 €	2 400 €
21728 - Autres agencements et aménagements de terrain	- €	- €
2182 - Matériel de transport	4 097 €	1 024 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	16 050 €	4 013 €
2184 - Mobilier	3 400 €	850 €
2185 - Cheptel	1 000 €	250 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	53 030 €	13 258 €
Chapitre 23 :		
2313 - Constructions	3 284 208 €	821 052 €
2315 - Installation, matériel et outillage technique	3 214 208 €	803 552 €
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art	70 000 €	17 500 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	- €	- €
TOTAL	4 791 937 €	1 197 449 €



Cette autorisation permettra de réaliser notamment des travaux et des études, dont le démarrage est prévu au début de l'année et avant le vote du budget.

Le Maire,

Mariannick MORVAN